



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 030-2024**

**SÉANCE DU 10 AVRIL 2024**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 20

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-avril à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune d'Échillais, sous la présidence de M. Claude MAUGAN, Maire, dûment convoqués le trois avril deux mille vingt-quatre.

**Présents** : MAUGAN Claude, ROUSSELLE Jean-Noël, PRUGNIÈRES Anne-Cécile, COUDERT Éric, GUEVEL Stéphanie, DAUTRICOURT Arnaud, GAILLOT Michel, CUVILLIER Armelle, HEURTEBISE Serge, CLAUSE Patrick, BERBUDEAU Éric, URBANI Sébastien, LEGOFF Magalie, MORIN Delphine, GIRARD Jean-Pierre, ROUSSEAU Étienne, TRÉVIEN Sonia, VEILLON Dominique, MANCA Isabelle, LÉBOUC Patricia.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : MOREAU Karine (URBANI Sébastien), SEUGNET Leïla (BERBUDEAU Éric), VIOLLEAU Sébastien (VEILLON Dominique), PAYET Patrice (HEURTEBISE Serge), BICHON Angélique (GUEVEL Stéphanie), DUPONT Bertrand (GAILLOT Michel), ROBIN Séverine.

**Secrétaire de séance** : DAUTRICOURT Arnaud

**OBJET : CREATION DE POSTE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur Le Maire Claude MAUGAN rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2024.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression des emplois d'origines, et la création des emplois correspondant aux grades d'avancement.

La Présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publicité, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Poitiers 15, rue Blossac 86000 POITIERS ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois

**Vu** le tableau des effectifs,

**Vu** l'avis favorable de la commission des finances en date du 08 avril 2024,

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- La suppression d'un emploi d'agent spécialisé principal 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles à temps non complet (32h30).

- La création d'un emploi d'agent spécialisé principal 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles à temps non complet (32h30).

- D'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024, joint en annexe.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

**Pour : 26**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Fait et délibéré en séance

Le 10/04/2024

Le Maire,

Claude MAUGAN



Le secrétaire de séance,

Arnaud DAUTRICOURT

Publié le : 25 AVR. 2024


**TABLEAU DES EFFECTIFS AU 13/03/2024**

GRADE	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif Budgétaire	Postes Pourvus	Postes Vacants
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>					
Attaché	A	35/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Rédacteur	B	35/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	35/35 <sup>ème</sup>	1 (TP 80%) +3	4	0
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	35/35 <sup>ème</sup>	0	0	0
Adjoint administratif	C	35/35 <sup>ème</sup>	2	2	0
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>					
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	35/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	35/35 <sup>ème</sup>	6	6	0
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	35/35 <sup>ème</sup>	2	2	0
Adjoint technique	C	35/35 <sup>ème</sup>	7	6	1
Adjoint technique	C	26,17/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
<b>FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE</b>					
Agent spécialisé principal 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	C	33/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Agent spécialisé principal 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	C	32,5/35 <sup>ème</sup>	2	2	0
Agent spécialisé principal 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	C	32,5/35 <sup>ème</sup>	4	4	0
Agent spécialisé principal 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	C	32,25/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
<b>FILIÈRE ANIMATION</b>					
Adjoint d'animation	C	6,43/35 <sup>ème</sup>	2	2	0
Adjoint d'animation (ouvert aux contractuels à titre dérogatoire)	C	6,43/35 <sup>ème</sup>	1	1	0
Adjoint d'animation (ouvert aux contractuels à titre dérogatoire)	C	6,12/35 <sup>ème</sup>	4	4	0
<b>TOTAL</b>			<b>36</b>	<b>35</b>	<b>1</b>

